



PROCES-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2022

PROCES-VERBAL approuvé à la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2022 par 21 voix POUR, 2 absents

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 05 juillet, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 juin, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Odette PONS, Stéphanie MINETTI, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints,

Sandrine CORATO, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Corinne DELHOM, Patrick RASSINEUX, Laurent CERON, Christophe LAVERGNE, Marc DELSOUC, Daniel PIN, conseillers municipaux.

Mme Lucie HIPPOLYTE a donné procuration à Mme Amélie GRIEU

Mme Arlette ROUMY a donné procuration à Mr Christophe LAVERGNE

Mme Sandrine LACROIX a donné procuration à Mme Corinne DELHOM

Mme Marie-Claude FEUILLERAC a donné procuration à Mr Marc DELSOUC

Mr Vivien BENTAJOU a donné procuration à Mme Laurence COUTENCEAU

Mr Pierre DELMAS a donné procuration à Mr Jean-Louis EYCHENNE

Mr Jacques FADEUILHE a donné procuration à Mr Pierre CONDOJANOPOULOS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra COSTES

Monsieur le MAIRE donne la parole à Mme COSTES :

Mme COSTES précise qu'en application de la loi de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales un certain nombre de mesures entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2022. Un

procès-verbal de la séance du conseil municipal devra être rédigé et soumis à l'approbation du Conseil Municipal suivant.

Il sera ensuite publié sur le site internet de la Mairie.

La liste des délibérations prises à l'issue de la réunion sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

Un exemplaire papier sera affiché à l'accueil de la Mairie.

1 – Approbation du Compte-Rendu du 24 mai 2022 :

Le Compte-rendu est approuvé par **21 voix POUR**

2 abstentions : Mme Marie-Claude FEUILLERAC et Mr Marc DELSOUC

2 – Délibération 1 : Location du local commercial vacant au 15 Grand-Rue (Ancienne Poste) :

Monsieur le Maire informe que le Docteur Marinas souhaite louer les anciens locaux de la Poste.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de maintenir ce service de proximité, la commune dispose de peu de médecins.

Les locaux anciennement occupés par la Poste doivent être rénovés, le docteur Marinas se propose de le faire.

Monsieur le Maire propose un loyer de 280 € + 20 € de charge et 1 an de gratuité en échange des travaux.

Vote **POUR** la location de l'ancien local de La Poste au Docteur MARINAS à l'unanimité, par **23 voix**.

3 - Délibération 2 : Renouvellement convention en matière d'urbanisme avec le PETR :

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Mr. le Maire à renouveler la convention liant la commune au Pays Sud Toulousain en matière d'application du droit des sols pour 2022.

Il s'agit de renouveler la convention jusqu'en 2026. Vote **POUR** à l'unanimité, par **23 voix**.

4 - Délibération 3 : Attribution subvention exceptionnelle Association LABOUR PASSION :

L'association LABOUR PASSION demande une subvention exceptionnelle pour organiser la manifestation du mois de septembre ANTIC'AGRI des 3 et 4 septembre. N'ayant pas pu faire de manifestation les années précédentes l'association ne dispose pas de fonds suffisants. L'association demande une subvention de 4 000 €.

Mr. Le Maire propose de verser une subvention de 2 000 €, il est précisé qu'aucune subvention n'a été versée les années précédentes et qu'aucune subvention de fonctionnement n'est versée par la commune.

Vote **POUR 22 voix**, Mr. Christophe LAVERGNE ne souhaitant pas prendre part au vote.

5 - Délibération 4 : Attribution subvention exceptionnelle Association LA BOULE LONGAGIENNE :

L'association La BOULE LONGAGIENNE demande une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour l'aider à financer les frais de participation aux Championnats de France SPORT BOULES Saison 2021-2022.

Mr. Le Maire propose de verser 600 €.

Mr. DEJEAN précise qu'il faut rester prudent car les frais de déplacements augmentent avec l'inflation et d'autres associations pourraient demander aussi une aide.

Mr. Le Maire pense que la commune a pour mission de soutenir les associations.

Vote **POUR 22 voix**, Marie-Claude Feuillerac ne souhaite pas prendre part au vote.

6 - Délibération : fonds de concours réfection des allées du cimetière avec la CCV.

Cette délibération est ajournée car le montant des travaux n'est pas connu.

7 - Délibération 5 : Rajout tarif base nautique de Sabatouse pour les particuliers utilisant leurs matériels :

Mr. Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un tarif à la base à la base nautique pour les particuliers utilisant leurs matériels. La commission propose le tarif de 20 € l'après-midi.

La responsabilité de la Mairie est soulevée, la question sera posée à GROUPAMA.

Vote **POUR 19 voix**

Abstentions : Mrs Marc DELSOUC, Daniel PIN, Mmes Marie Claude FEUILLERAC, Alexandra COSTES.

Questions diverses :

Monsieur le Maire souhaite constituer un groupe de travail pour la révision du PLU de la commune et fait appel aux élus :

Mrs Marc DELSOUC, Jean-Louis EYCHENNE, Laurent CERON, Vivien BENTAJOU, Daniel DEJEAN, Christophe LAVERGNE, Patrick RASSINEUX, Jean-Michel DALLARD, Mmes Corinne DELHOM, Odette PONS, Laurence COUTENCEAU constitueront ce groupe.

Mr. Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail aura lieu un samedi pour faire un point sur la mi-mandat.

- Clôture de la séance à 20h45.

Le Maire :

J.M. DALLARD.



La Secrétaire de séance :

A. COSTES.

